

Lévitique 14

Französische Darby-Übersetzung



1 Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **2** C'est ici la loi du lépreux, au jour de sa purification: **3** il sera amené au sacrificateur; et le sacrificateur sortira hors du camp; et le sacrificateur le verra: et voici, le lépreux est guéri de la plaie de la lèpre; **4** alors le sacrificateur commandera qu'on prenne, pour celui qui doit être purifié, deux oiseaux vivants et purs, et du bois de cèdre, et de l'écarlate, et de l'hysope; **5** et le sacrificateur commandera qu'on égorge l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive. **6** Quant à l'oiseau vivant, il le prendra, et le bois de cèdre, et l'écarlate, et l'hysope, et il les trempera, ainsi que l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau égorgé sur l'eau vive; **7** et il fera aspersion, sept fois, sur celui qui doit être purifié de la lèpre, et il le purifiera; puis il lâchera dans les champs l'oiseau vivant. **8** Et celui qui doit être purifié lavera ses vêtements et rasera tout son poil, et se lavera dans l'eau; et il sera pur. Et après cela, il entrera dans le camp, et il habitera sept jours hors de sa tente. **9** Et il arrivera que, le septième jour, il rasera tout son poil, sa tête et sa barbe et ses sourcils; il rasera tout son poil; et il lavera ses vêtements, et il lavera sa chair dans l'eau, et il sera pur.

10 Et le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut, et une jeune brebis âgée d'un an, sans défaut, et trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, en offrande de gâteau, et un log d'huile. **11** Et le sacrificateur qui fait la purification placera l'homme qui doit être purifié, et ces choses, devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation; **12** et le sacrificateur prendra l'un des agneaux, et le présentera comme sacrifice pour le délit, avec le log d'huile, et les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel; **13** puis il égorgera l'agneau au lieu où l'on égorge le sacrifice pour le péché et l'holocauste, dans un lieu saint; car le sacrifice pour le délit est comme le sacrifice pour le péché, il appartient au sacrificateur: c'est une chose très-sainte. **14** Et le sacrificateur prendra du sang du sacrifice pour le délit, et le sacrificateur le mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit. **15** Et le sacrificateur prendra du log d'huile, et en versera dans la paume de sa main gauche, à lui, le sacrificateur; **16** et le sacrificateur trempera le doigt de sa main droite dans l'huile qui est dans sa paume gauche, et fera aspersion de l'huile avec son doigt, sept fois, devant l'Éternel. **17** Et du reste de l'huile qui sera dans sa paume, le sacrificateur en mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit, sur le sang du sacrifice pour le délit; **18** et le reste de l'huile qui sera dans la paume du sacrificateur, il le mettra sur la tête de celui qui doit être purifié; et le sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Éternel. **19** Et le sacrificateur offrira le sacrifice pour le péché, et fera propitiation pour celui qui doit être purifié de son impureté; et après, il égorgera l'holocauste. **20** Et le sacrificateur offrira l'holocauste et le gâteau sur l'autel; et le sacrificateur fera propitiation pour celui qui doit être purifié, et il sera pur.

21 Et s'il est pauvre, et que sa main ne puisse atteindre jusque-là, il prendra un agneau comme sacrifice pour le délit, pour offrande tournoyée, afin de faire propitiation pour lui, et un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile, pour offrande de gâteau, et un log d'huile, **22** et deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, selon ce que sa main pourra atteindre: l'un sera un sacrifice pour le péché, l'autre un holocauste. **23** Et le huitième jour de sa purification, il les apportera au sacrificateur, à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel; **24** et le sacrificateur prendra l'agneau du sacrifice pour le délit, et le log d'huile, et le sacrificateur les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel; **25** et il égorgera l'agneau du sacrifice pour le délit; et le sacrificateur prendra du sang du sacrifice pour le délit, et le mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit. **26** Et le sacrificateur versera de l'huile dans la paume de sa main gauche, à lui, le sacrificateur; **27** et avec le doigt de sa main droite, le sacrificateur fera aspersion de l'huile qui sera dans la paume de sa main gauche, sept fois, devant l'Éternel. **28** Et le sacrificateur mettra de l'huile qui sera dans sa paume, sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit, sur l'endroit où aura été mis le sang

du sacrifice pour le délit; **29** et le reste de l'huile qui sera dans la paume du sacrificateur, il le mettra sur la tête de celui qui doit être purifié, pour faire propitiation pour lui devant l'Éternel. **30** Et, de ce que sa main aura pu atteindre, il offrira l'une des tourterelles, ou l'un des jeunes pigeons: **31** de ce que sa main aura pu atteindre, l'un sera un sacrifice pour le péché, l'autre un holocauste, avec l'offrande de gâteau; et le sacrificateur fera propitiation pour celui qui doit être purifié, devant l'Éternel. **32** -Telle est la loi touchant celui en qui il y a une plaie de lèpre, et dont la main n'a pas su atteindre ce qui était ordonné pour sa purification.

33 Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant: **34** Quand vous serez entrés dans le pays de Canaan, que je vous donne en possession, si je mets une plaie de lèpre dans une maison du pays de votre possession, **35** celui à qui sera la maison viendra et le fera savoir au sacrificateur, en disant: Il me semble voir comme une plaie dans ma maison; **36** et le sacrificateur commandera qu'on vide la maison avant que le sacrificateur entre pour voir la plaie, afin que tout ce qui est dans la maison ne soit pas rendu impur; et après cela, le sacrificateur entrera pour voir la maison. **37** Et il regardera la plaie: et voici, la plaie est dans les murs de la maison, des creux verdâtres ou roussâtres, et ils paraissent plus enfoncés que la surface du mur; **38** alors le sacrificateur sortira de la maison, à l'entrée de la maison, et fera fermer la maison pendant sept jours. **39** Et le septième jour, le sacrificateur retournera, et regardera: et voici, la plaie s'est étendue dans les murs de la maison; **40** alors le sacrificateur commandera qu'on arrache les pierres dans lesquelles est la plaie, et qu'on les jette hors de la ville, dans un lieu impur. **41** Et il fera racler la maison au dedans, tout autour, et la poussière qu'on aura raclée, on la versera hors de la ville, dans un lieu impur; **42** et on prendra d'autres pierres, et on les mettra au lieu des premières pierres, et on prendra d'autre enduit, et on enduira la maison. **43** Et si la plaie revient et fait éruption dans la maison après qu'on aura arraché les pierres, et après qu'on aura râclé la maison, et après qu'on l'aura enduite, **44** le sacrificateur entrera et regardera: et voici, la plaie s'est étendue dans la maison, -c'est une lèpre rongeante dans la maison: elle est impure. **45** Alors on démolira la maison, ses pierres et son bois, avec tout l'enduit de la maison, et on les transportera hors de la ville, dans un lieu impur. **46** Et celui qui sera entré dans la maison pendant tous les jours où elle aura été fermée, sera impur jusqu'au soir; **47** et celui qui aura couché dans la maison lavera ses vêtements; et celui qui aura mangé dans la maison lavera ses vêtements. **48** Mais si le sacrificateur entre, et regarde, et voici, la plaie ne s'est pas étendue dans la maison après que la maison a été enduite, le sacrificateur déclarera la maison pure, car la plaie est guérie. **49** Et il prendra, pour purifier la maison, deux oiseaux, et du bois de cèdre, et de l'écarlate, et de l'hysope; **50** et il égorgera l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive; **51** et il prendra le bois de cèdre, et l'hysope, et l'écarlate, et l'oiseau vivant, et les trempera dans le sang de l'oiseau égorgé, et dans l'eau vive; et il fera aspersion sur la maison, sept fois; **52** et il purifiera la maison avec le sang de l'oiseau et avec l'eau vive, et avec l'oiseau vivant, et avec le bois de cèdre, et avec l'hysope, et avec l'écarlate; **53** et il lâchera l'oiseau vivant hors de la ville, dans les champs. Et il fera propitiation pour la maison, et elle sera pure.

54 Telle est la loi touchant toute la plaie de lèpre, et la teigne, **55** et touchant la lèpre des vêtements et des maisons, **56** et les tumeurs, et les dartres, et les taches blanchâtres, **57** pour enseigner en quel temps il y a impureté et en quel temps il y a pureté: telle est la loi de la lèpre.